

Déclaration du Comité pour l'égalité des genres de l'ACI pour la Journée internationale de la femme 2024

Accélérer les progrès en matière d'égalité des genres grâce aux coopératives

Sur le thème « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme » la Journée internationale de la femme 2024 met l'accent sur la nécessité de fournir les ressources nécessaires et appropriées pour garantir le succès des politiques et des mesures en faveur de l'égalité des genres. Elle souligne également l'importance des dépenses axées sur le genre afin qu'elles atténuent véritablement les inégalités entre les femmes et les hommes.

Selon le dernier [rapport sur les progrès réalisés en matière d'égalité des genres](#) publié par ONU Femmes et le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UN DAES), « un engagement médiocre en faveur de l'égalité des genres est à blâmer pour les progrès limités réalisés dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 5 ». L'élargissement de la participation des femmes au leadership et à la prise de décision et à l'optimisation des investissements dans l'égalité des genres aux niveaux national, régional et mondial figurent parmi les actions concrètes mentionnées dans ce rapport pour accélérer considérablement les progrès d'ici à 2030.

Les coopératives, fondées sur les valeurs d'autonomisation, de responsabilité personnelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité, offrent aux femmes des possibilités uniques de s'approprier les lieux, de faire entendre leur voix et de participer activement à la vie de leur communauté. Cette participation active a des effets d'entraînement positifs dans de multiples domaines de leur vie, ce qui profite non seulement à elles-mêmes, mais aussi à leurs communautés.

L'égalité des genres ne peut progresser que si les taux de pauvreté des femmes et des filles diminuent. Le rapport susmentionné d'ONU Femmes et du DAES de l'ONU affirme « qu'aujourd'hui, une femme sur dix vit dans une extrême pauvreté. Si les tendances actuelles se poursuivent, plus de 340 millions de femmes et de filles vivront encore dans cette extrême pauvreté d'ici 2030 ». Ce chiffre alarmant représenterait 4 % de la population mondiale projetée en 2030. Un changement radical s'impose donc d'urgence si nous voulons inverser cette tendance et contribuer à l'avènement de sociétés plus égalitaires, plus pacifiques et plus prospères.

Le mouvement coopératif partage la vision de l'Agenda 2030 pour le développement durable d'un monde sans pauvreté, où les êtres humains « peuvent réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité et dans un environnement sain ». ([Déclaration sur le travail décent et contre le harcèlement, 2018](#))

Le Comité pour l'égalité des genres de l'Alliance coopérative internationale s'efforce de faire progresser la participation et le leadership des femmes dans les sphères économiques et sociales. Nous continuerons à travailler pour donner de la visibilité et du soutien aux femmes dans le mouvement coopératif. Nous pensons que les coopératives sont un moteur précieux pour l'égalité des genres. En offrant des opportunités d'indépendance économique et de participation à l'action collective, les coopératives ne profitent pas seulement aux femmes mais à l'ensemble de la communauté – cette dynamique peut transformer l'état d'esprit collectif d'une manière qui aura un impact sur les générations suivantes.

À propos du Comité pour l'égalité des genres de l'ACI

[Le Comité pour l'égalité des genres de l'Alliance Coopérative Internationale \(ACI GEC\)](#) est un catalyseur de changement pour faire de l'égalité des genres une réalité dans toutes les coopératives et sert de forum pour la discussion et l'échange d'expériences et d'idées sur les questions liées à l'égalité des genres.